



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours interne et externe pour le
recrutement de techniciens supérieurs
principaux du développement durable**

Session 2021

Rédacteur

Mme Marie-Christine PERRAIS – SG/DRH/G/TERCO

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	6
<u>A.</u> OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>B.</u> CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ORALE (.....	8
<u>A.</u> OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	9
<u>C.</u> CONSEILS AUX CANDIDATS	10

Rapport général du président du jury

*Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat.
Concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du
développement durable
session 2021*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

Les concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2021, ont été organisés conformément :

1. au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
2. à l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 8 décembre 2020 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
3. à l'arrêté du 10 décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
4. à l'arrêté du 15 mars 2021 fixant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021 ;
5. à l'arrêté du 02 juin 2021 complétant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021 ;
6. à l'arrêté du 15 mars 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre de postes offerts aux concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable.

B. Calendrier des épreuves

La première session des épreuves écrites d'admissibilité communes aux concours interne et externe s'est déroulée le jeudi 18 mars 2021 dans 17 centres d'examen dont 6 centres en outre-mer.

A noter que le risque de provoquer une situation de rupture d'égalité de traitement entre les candidats a conduit la direction des ressources humaines à annuler la seconde épreuve et à la réorganiser rapidement.

Suite à cet incident, il a été décidé de réorganiser la deuxième épreuve écrite d'admissibilité, commune aux concours interne et externe, le lundi 03 mai 2021 dans 17 centres d'examen dont 6 centres en outre-mer.

L'épreuve d'admission a été organisée du 14 au 18 juin 2021 à l'espace Vinci à Paris (75002).

La seconde épreuve d'admission, épreuve sportive de natation, a été organisée le 11 juin 2021, pour les candidats inscrits dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral ».

C. Statistiques

Il convient de préciser ici que, pour chaque concours, les spécialités sont appréhendées de manière autonome.

Concernant le concours interne :

291 candidats se sont inscrits, 151 étaient présents aux épreuves écrites de « note » et de « questionnaire », répartis en 3 spécialités :

- Spécialité « techniques générales » : 138 inscrits, 63 présents ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 124 inscrits, 67 présents ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 29 inscrits, 21 présents.

Au total, 60 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

Dans la spécialité « techniques générales » (TG), 17 candidats ont été inscrits sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire avec une note de 10,53 sur 20 pour le dernier d'entre eux admis en liste principale.

Dans la spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI), 6 candidats ont été inscrits sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire avec une note de 11,21 sur 20 pour le dernier d'entre eux admis en liste principale.

Dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » (NSMG), 1 candidat a été inscrit sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire avec une note de 16,63 sur 20 pour ce candidat admis en liste principale.

Concernant le concours externe :

716 candidats se sont inscrits, 351 étaient présents aux épreuves écrites « note » et « questionnaire », répartis en 3 spécialités :

- Spécialité « techniques générales » : 586 inscrits, 301 présents ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 72 inscrits, 27 présents ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 58 inscrits, 23 présents.

161 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

Dans la spécialité TG : 94 lauréats ont été inscrits sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire, avec une note de 10,01 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

Dans la spécialité EEI : 5 lauréats ont été inscrits sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire avec une note de 11,11 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

Dans la spécialité NSMG : 1 lauréat a été inscrit sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire avec une note de 15,63 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

II. LES ÉPREUVES ÉCRITES

Les concours interne et externe comportent deux épreuves écrites d'admissibilité. Les épreuves sont identiques pour les deux concours.

Epreuve n° 1

Cette épreuve consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note. Le dossier porte sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des techniciens supérieurs principaux du développement durable, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mer et de l'aménagement durable du territoire et des infrastructures. Il est constitué d'articles de la presse quotidienne ou spécialisée, de schémas, de graphiques ou de statistiques. Le dossier comporte également une présentation détaillée des attentes du jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité de compréhension d'un problème, les qualités d'analyse, de rédaction et l'aptitude du candidat à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 3 heures, coefficient 2).

A. Commentaires sur l'épreuve

Cette année, l'épreuve portait sur la loi LOM, sujet d'actualité du ministère. Elle ne comportait pas de difficultés particulières.

Le plan principal était donné dans l'énoncé du sujet. Une première partie devait s'appuyer sur les documents joints et la seconde consistait à faire des propositions argumentées.

Certains candidats ont produit un résumé plutôt qu'une note : ce n'était pas ce qui était demandé.

Il semble que d'autres candidats aient des difficultés à gérer leur temps, ainsi trop peu de candidats ont traité la seconde partie correctement. On soulignera que, dans cette seconde partie, le jury a apprécié les candidats qui ont fait des propositions sur la base d'informations (en lien avec le sujet) ne figurant pas dans le dossier.

Certains n'ont pas terminé et l'absence de conclusion a souvent été très pénalisante.

Globalement, il a été relevé trop de fautes d'orthographe et de syntaxe. A noter également que quelques copies manquent de soin voire sont illisibles.

Concernant la rédaction, il a été remarqué le manque de maîtrise du vocabulaire (approximation, contre-sens) dans certaines copies. Le jury trouve particulièrement irritant de voir mal orthographiés des mots figurant dans les documents.

B. Conseils aux candidats

En préalable, il faut prendre le temps de lire l'ensemble des documents et de bien comprendre les consignes.

Les candidats veilleront *a minima* à respecter le plan donné et à ne négliger aucune partie, notamment la conclusion, quitte à limiter le développement des parties principales.

Afin d'être plus à l'aise sur la seconde partie du développement, les candidats sont invités à parcourir les publications relatives aux sujets ministériels qui leur seront ainsi plus familiers.

L'orthographe et la présentation sont prises en compte dans la note ; il convient donc de ne pas négliger cet aspect.

Epreuve n° 2

Une épreuve écrite en deux parties comprenant :

1. Un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier présentant des documents à caractère scientifique faisant appel, éventuellement, à des calculs et raisonnements scientifiques. Cette épreuve doit permettre de sélectionner les candidats sur leur connaissance de la spécialité choisie lors de l'inscription, sur leur méthodologie ainsi que sur leur capacité à analyser, rédiger et mettre en perspective les enjeux d'un dossier soumis à l'expertise d'un technicien supérieur principal du développement durable.

Pour cette première partie de l'épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder 10 pages.

2. Cinq questions à réponses courtes au plus, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée. (Durée : 3 heures ; coefficient 3).

Pour les spécialités « techniques générales » (TG) et « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI), l'épreuve comporte deux sujets au choix dans des domaines différents, soit

pour la spécialité TG :

- Eau-Environnement-Risques naturels.
- Aménagement durable des territoires.

pour la spécialité EEI :

- Gestion et maintenance des bâtiments.
- Entretien des infrastructures et exploitation routière.

Et un seul domaine pour la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral ».

Les candidats sont invités à consulter les programmes correspondant à ces différents domaines dans les arrêtés du 8 décembre 2020, relatifs à l'organisation des concours externe et interne.

C. Commentaires sur les épreuves

Quels que soient les sujets, le cas pratique comportait des questions de calcul, des questions d'analyse de documents ou de graphiques et des questions de raisonnement et de synthèse. Cette épreuve visait à apprécier la capacité des candidats à résoudre un cas pratique à l'aide de calculs simples et à évaluer leurs capacités d'analyse et de synthèse, ainsi que leur aptitude à proposer des solutions et à les argumenter.

Les calculs en eux-mêmes étaient simples et rapides, de type addition et multiplication, les formules étaient éventuellement données dans les documents. Pour autant, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent les calculs d'aires et de volumes simples.

Ils nécessitaient néanmoins de bien prendre le temps d'analyser les documents et de comprendre quelle grandeur physique représentait chaque terme des formules ou de conversions d'unités (ex : litres en m³).

Plusieurs candidats, y compris certains qui ont bien réussi le cas pratique, n'ont pas osé dessiner le croquis en coupe. C'est dommage car ils ont perdu des points. Cette question sur la production d'un schéma en coupe a été diversement traitée, par des vues en plan, des perspectives ou des vues « artistiques ». Il est attendu d'un technicien qu'il connaisse la différence entre une coupe transversale, une coupe longitudinale ou une vue en plan et qu'il sache représenter un ouvrage de façon schématique à main levée.

Certains sujets étaient relativement longs et seule une partie des candidats a réussi à traiter l'ensemble des questions. Pour autant, l'exhaustivité du traitement des questions n'était cependant pas nécessairement déterminante. En effet, certains candidats ayant tout traité mais avec des réponses fausses voire étranges se sont vus attribuer de mauvaises notes. A l'inverse, certains bons candidats qui n'ont pas tout traité, mais avec des réponses pertinentes et argumentées, ont reçu de bonnes notes.

Sur la forme, plusieurs candidats n'ont pas numéroté les réponses. Certains n'ont pas non plus suivi l'ordre des questions, qui, pourtant, se suivaient avec logique.

L'orthographe, la grammaire et la syntaxe étaient globalement correctes, même si plusieurs copies, insuffisantes sur ce point, ont été pénalisées.

Certains ont rédigé une introduction parfois longue, sous forme de note. D'autres ont parfois recopié les questions. Cela n'était pas demandé et ces candidats ont perdu du temps. D'autres ont passé visiblement trop de temps sur les calculs et n'ont pas eu le temps de finir.

La gestion du temps de l'épreuve fait partie de l'exercice et réclamait une certaine stratégie.

Concernant les QROC, qui pourtant portaient sur des domaines classiques portés par le ministère, la connaissance des sujets par les candidats était globalement insuffisante. Beaucoup de candidats ont fait l'impasse sur une ou plusieurs QROC. Toutefois, les candidats ne répondant pas parfaitement à la question mais démontrant leur connaissance générale du sujet, ont été récompensés.

D. Conseils aux candidats

Pour le cas pratique, il est fortement suggéré aux candidats de lire la totalité des questions et de bien comprendre leur progression, leur enchaînement et la logique globale, avant de commencer à y répondre.

Il est nécessaire de poser clairement les calculs et présenter les hypothèses prises. Il convient également de faire preuve d'esprit critique sur les résultats des calculs ou la lecture des graphiques. Enfin, les questions de synthèse ou de propositions de solutions doivent être identifiées et les candidats ne doivent pas hésiter à puiser dans leurs connaissances ou leurs capacités de raisonnement pour y répondre.

Une attention particulière doit être portée à l'écriture employée ainsi qu'à la forme de manière générale. Le jury appelle l'attention des futurs candidats sur la nécessité de bien présenter la copie, de façon synthétique et structurée, en reprenant les numéros des questions mais sans recopier les questions et d'apporter un soin particulier aux productions graphiques ou schéma demandés.

Pour les QROC, il est conseillé aux candidats, au-delà du programme des épreuves, de se préparer en s'acculturant aux différentes thématiques du ministère, de façon à ne pas être pris au dépourvu par une thématique inconnue. La lecture de la presse généraliste est également encouragée car plusieurs questions faisaient référence à des sujets d'actualité largement traités dans les médias les mois précédant le concours.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Concours externe :

Epreuve n° 3 : entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale tirés au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités d'expression, de réflexion, ses connaissances, sa capacité à argumenter, à développer une idée. L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus. Il est suivi d'une discussion avec le jury. Le jury peut compléter son entretien par des questions relatives aux motivations et aux projets du candidat dans la spécialité choisie.

(Temps de préparation : 15 minutes, durée : 20 minutes, coefficient 6).

Concours interne :

Epreuve n° 3 : entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier sa personnalité, ses aptitudes, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur principal du développement durable.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, qu'il remet en respectant la date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et un guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère de la transition écologique.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est transmis au jury mais n'est pas noté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'entretien débute par un exposé du candidat, des différentes étapes de son parcours professionnel, pendant une durée de dix minutes au plus.

L'entretien se poursuit, à partir de l'exposé que le candidat a présenté, sur des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations professionnels du candidat

(Durée : 30 minutes ; coefficient 6).

A. Commentaires sur l'épreuve

Le jury attend essentiellement :

- une analyse concise des éléments importants du texte ;
- quelques idées personnelles sur le sujet : ce ne sont pas les idées en elles-mêmes qui sont évaluées mais la qualité de l'argumentation ;
- quand c'est possible, une présentation des politiques du ministère en rapport avec le texte.

Quelques candidats ont très bien réussi l'exercice de présentation du texte allant jusqu'à annoncer le plan de leur exposé, en sachant se détacher du texte, en identifiant la problématique, les enjeux pouvant parfois aller jusqu'à des propositions et des avis personnels (analyse, esprit critique, curiosité, culture générale...).

Certains candidats se contentent de résumer, de paraphraser le texte sans prendre de recul par rapport au sujet traité, sans réelle réflexion ou ouverture sur une possible discussion sur des enjeux actuels.

Les candidats ayant réussi les oraux les plus aboutis ont su réaliser une analyse synthétique et structurée du texte tiré au sort, problématiser les enjeux et ouvrir la discussion. Leur faculté à prendre du recul par rapport à la ligne éditoriale du journal, ou bien par rapport à la période ou au contexte dans lequel l'article a été rédigé, a permis d'excellentes prestations.

La motivation.

Certains candidats ne savent pas pourquoi ils passent le concours, si ce n'est parce que l'environnement leur semble important pour l'avenir. Ils ne sont pas parvenus à expliquer et justifier leur motivation pour passer ce concours.

Certains candidats n'ont pas pris la peine de se renseigner sur les sujets portés par le ministère ni sur les missions des techniciens du développement durable. De même, une connaissance des grandes lignes de l'organisation du ministère, aussi bien l'administration centrale que les services déconcentrés, serait appréciée voire le nom des ministres. Un minimum de connaissance de l'actualité serait utile (loi climat, etc.) ainsi que, par exemple, la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales en matière d'urbanisme, de logement ou d'environnement.

Enfin, certains candidats ne parviennent pas à justifier en quoi leur projet professionnel s'inscrit dans l'exercice du métier de technicien du développement durable.

L'expression.

Les candidats qui utilisent des termes « savants » doivent connaître leur définition, particulièrement quand ils sont utilisés à mauvais escient.

Ne pas chercher à instaurer une connivence avec le jury, qui n'est pas là pour se faire des amis mais pour vérifier que le candidat sait pourquoi il est là.

Des réponses courtes (une fois que la réponse est complète, inutile de délayer) donnent la possibilité au jury de poser plus de questions et donc de mieux valoriser la prestation du candidat.

Face aux questions posées par le jury, les meilleurs candidats ont, soit fait preuve de réactivité et de pertinence, soit choisi de poser leur réflexion pour apporter des réponses équilibrées.

La non-connaissance d'une réponse à une question posée a également permis d'analyser leur faculté d'adaptation à une situation embarrassante ou leur réflexion sur la contextualisation d'un événement.

Quelques candidats ont apporté, de manière récurrente, des réponses extrêmement vagues aux questions posées par le jury sur leurs connaissances tout en cherchant à mobiliser le temps de parole, d'autres entretenaient l'ambiguïté sur leur parcours académique ou professionnel, ne permettant pas au jury d'apprécier leur motivation.

B. Conseils aux candidats

Bien écouter les questions et ne pas hésiter à se faire préciser la portée de la question avant d'y répondre ; une expression naturelle est fortement appréciée. Éviter la « récitation ».

Le jury ne tient pas compte seulement de la réponse aux questions posées mais accorde de l'importance aux raisonnements, analyses, prises de recul retenus pour répondre aux questions.

Si le candidat ne connaît pas la réponse, le jury appréciera que le candidat raisonne et se réfère à des domaines qu'il connaît, dans sa vie professionnelle ou personnelle.

Il est conseillé aux candidats de montrer une motivation réelle et personnelle de leur volonté d'intégrer la Fonction publique. Pour cela, les candidats doivent insister davantage sur les éléments de leurs parcours professionnels qui les démarquent des autres candidats et montrer en quoi leur expérience peut être utile pour tenir des postes de TSPDD. Cela peut être l'occasion de présenter des productions personnelles pour mettre en avant ses compétences ou son esprit d'initiative.

Pour les candidats tout juste sortis d'école, la description des travaux effectués au sein du parcours scolaire ainsi que les activités réalisées en stage peuvent apporter une vraie plus-value et s'apparenter pour certains, à une première expérience professionnelle. Cela illustre leur capacité à s'intégrer dans un environnement professionnel.

Le jury apprécie les candidats curieux qui se tiennent informés de l'actualité du ministère, qui connaissent les missions des différents services, notamment lorsqu'ils sont capables d'illustrer cela par des exemples tirés de leurs expériences.

Il est donc conseillé de suivre l'actualité (y compris l'actualité législative et réglementaire) afin de pouvoir y faire référence lors de l'épreuve de l'oral, ce qui témoigne d'une ouverture d'esprit sur les enjeux de société.

En résumé pour se préparer à l'épreuve orale, il convient de :

- ✓ bien mûrir son (ses) projet(s) professionnel(s) et argumenter ;
- ✓ connaître les politiques publiques du pôle ministériel ;
- ✓ connaître l'organisation globale de nos ministères au niveau central et territorial ;
- ✓ s'inscrire à des formations RAEP et épreuves orales (concours interne) ;
- ✓ réaliser des oraux blancs ;
- ✓ veiller à avoir une tenue correcte pour la circonstance ;
- ✓ lire des fiches de poste TSPDD sur les thématiques projetées du candidat.